

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Annaïg LE BRUN
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial
Tél. : 02 98 34 92 50
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2024-10-16

Rennes, le 16/10/2024

Objet : Fermeture du chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la Cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;
VU la demande présentée par Mathieu Le Guern, chef du centre fluvial de Châteauneuf du Faou ;
Considérant que des travaux de reprise de berges, biefs 223 Nenez et 224 Rosvéguen doivent être réalisés du 14 au 25/10/2024 ;
Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès au chemin de halage, rive droite de l'accès Keriegu bief 223 Nenez jusqu'à Ty Men bief 225 Buzit est interdit à tous les usagers.

Du 14 au 25/10/2024

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise, BARAZER ainsi qu'une déviation (cf plan).

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise aux communes de Châteauneuf du Faou et Lennon.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable

Véronique VÉRON

Plan de fermeture et de déviation du chemin de halage du 14 au 25 octobre 2024
Biefs de Nenez et Rosvéguen

